



BIOGRAPHIE DES MEMBRES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE DU MALI

MONSIEUR M'PERE DIARRA, CONSEILLER

Né vers 1955 à Tapéréla, Cercle de Sikasso, Monsieur M'Père DIARRA est Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A) du Mali à Bamako, Section Sciences Juridiques (Filière Droit Privé) et de l'Ecole Nationale de la Magistrature (E.N.M) de Paris (Section Internationale). Magistrat de grade exceptionnel, il est aussi titulaire de nombreux certificats, notamment, en formation de formateurs pour le compte de l'I.N.F.J du Mali; en formation des «Formateurs Relais Anti-Drogue Magistrats» délivré par l'U.F.D.A, Grand-Bassam (RCI) et en Gestion des Processus à l'Ecole Nationale d'Administration Publique du Canada à Montréal.

Il aura servi à tous les niveaux de la pyramide de l'Institution judiciaire du pays, en ayant été Juge de Paix à Compétence Etendue, successivement à Bourem et à San, Juge au siège au Tribunal de Première Instance (TPI) de Gao, 1^{er} Substitut du Procureur de la République près le TPI de Ségou et Substitut du Procureur de la République près le TPI de Bamako chargé, spécifiquement, du Parquet de la Section Détachée de la Commune II du District de Bamako, Procureur Général près la Cour d'Appel de Mopti, Président de la Chambre d'Accusation de la Cour d'Appel de Bamako, Membre de la Cour Suprême du Mali en qualité d'Avocat Général, amené à assumer, près d'un an, l'intérim du Procureur Général de ladite cour. Ses qualités personnelles lui ont valu d'être désigné, par ses pairs du Bureau de la Cour Suprême, Président du Comité d'organisation du Colloque International sur l'apport contributif de la Justice à la lutte contre la corruption, organisé en marge de la Cérémonie solennelle de rentrée des cours et tribunaux 2014/2015, en étant chargé, cumulativement, de la présentation de l'arsenal juridique et institutionnel pour la

lutte contre la corruption au Mali, ou, plus exactement, l'état des lieux sur la lutte contre la corruption, au Mali, au moment de l'activité.

Outre ces fonctions judiciaires diverses, Monsieur DIARRA compte, aussi, sept ans de



service, en deux passages, dans l'administration générale, précisément, au Ministère de la Justice, dont quatre en qualité de Conseiller Technique chargé des Affaires pénales et trois en qualité de Secrétaire Général dudit Ministère. Ainsi, lui fut-il donné, notamment, l'occasion de faire partie de la délégation du Mali au 9^{ème} Congrès des Nations Unies sur la prévention des crimes et le traitement des délinquants tenu au Caire (Egypte) du 29 Avril au 8 Mai 1995, de présider la Commission de relecture du Code pénal et du Code de procédure pénale pour l'adoption de leurs moutures actuellement en vigueur et, surtout, de conduire la délégation du Mali à la Session des Nations Unies, tenue pour l'élection des juges de la première génération de la Cour Pénale Internationale, couronnée, pour le Mali, par la brillante élection d'une juge malienne (Madame DIARRA Fatoumata DEMBELE) pour un mandat de neuf ans.

Monsieur DIARRA a été ordonné, courant 2010, par l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage le français (AHJUCAF), expert en

Suite en page 15



Suite de la page 14

procédure pénale, et nommé, par ailleurs, en Janvier 2011, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, Membre du Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la corruption pour un mandat de deux ans ; lequel mandat a été renouvelé en Janvier 2013, suivi de son élection Vice-président de l'organe pour l'exercice 2013.



Par Décret N°2015-0031 / P-RM du 02 Février 2015 il a été nommé Membre de la Cour Constitutionnelle du Mali pour un mandat de sept ans renouvelable.

Monsieur M'Père DIARRA est Chevalier (depuis 1996) et Officier (depuis 2009) de l'Ordre National du Mali.